



Science.  
Applied to Life.™

Code sur la  
responsabilité  
des fournisseurs  
3M



# Table des matières

INTRODUCTION .....	3
TRAVAIL .....	6
SANTÉ ET SÉCURITÉ .....	9
ENVIRONNEMENT .....	11
ÉTHIQUE .....	14
SYSTÈME DE GESTION .....	16

# Introduction

Chez 3M, nous réfléchissons de manière globale à la façon dont notre personnel, nos produits et nos activités peuvent contribuer à un avenir meilleur. Nous comprenons que nos efforts en matière de développement durable et notre impact environnemental, social et de gouvernance (ESG) s'étendent bien au-delà de nos propres opérations, et nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les mêmes normes que celles que nous nous imposons en matière de gouvernance environnementale et sociale. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent nos normes, qu'ils soient transparents sur leurs pratiques et qu'ils collaborent avec nous pour transformer notre chaîne de valeur commune.

**Le Code de responsabilité des fournisseurs de 3M (le « Code ») énonce les attentes fondamentales de 3M vis-à-vis de ses fournisseurs dans les domaines du travail, de la santé et de la sécurité, de l'environnement, de l'éthique et des systèmes de gestion. Il repose sur les valeurs de notre entreprise en matière de chaînes d'approvisionnement responsables et durables, s'aligne sur les [10 principes du Pacte mondial des Nations unies](#), dont 3M est signataire, et sur le Code de conduite de la Responsible Business Alliance (RBA).**

Afin de se conformer au présent code, il est fondamental de comprendre qu'une entreprise, dans toutes ses activités, doit agir dans le respect total des lois, règles et réglementations en vigueur dans les lieux où elle exerce ses activités. Les fournisseurs doivent mettre en place des systèmes de conformité et être en mesure de prouver qu'ils respectent les lois et les réglementations dans le cadre de leurs activités. Des procédures de surveillance, d'archivage et de mise en application doivent être mises en œuvre pour garantir le respect des réglementations applicables. 3M exige également de ses fournisseurs qu'ils aillent au-delà de la conformité légale, en s'appuyant sur des normes internationalement reconnues pour soutenir ses aspirations en matière de développement durable et faire progresser la responsabilité sociale et environnementale ainsi que l'éthique des affaires.

Le présent Code et toutes ses exigences s'appliquent à tous les fournisseurs de 3M et la conformité à ce Code est requise pour devenir ou rester fournisseur de 3M, partout dans le monde, et pour tout matériel ou service fourni. Nos fournisseurs sont également tenus de faire en sorte que leurs sous-traitants et fournisseurs respectent les principes énoncés dans le présent code. Il incombe au fournisseur de diffuser les exigences de ce Code

auprès de ses employés, agents, sous-traitants et fournisseurs et de les leur faire connaître. Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils nous communiquent, sur demande, leur statut de conformité et qu'ils apportent toutes les améliorations nécessaires afin de garantir une conformité totale. Les fournisseurs soutiendront 3M ou son fournisseur tiers désigné dans le contrôle des performances par rapport vis-à-vis de ce Code si cela est jugé nécessaire, y compris en demandant des informations spécifiques sur les performances. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils vérifient périodiquement leur propre conformité ainsi que celle de leurs fournisseurs.

En cas d'infraction à ce code, 3M tentera de travailler avec le fournisseur concerné pour remédier à la situation. Le fournisseur sera tenu d'élaborer un plan d'actions correctives pour faire en sorte que ses opérations soient conformes au Code afin de maintenir sa relation avec 3M. Dans le cas où le fournisseur n'élabore pas ou ne met pas en œuvre un plan correctif, 3M peut mettre un terme à la relation commerciale concernée.

Toutefois, si un fournisseur démontre non seulement qu'il respecte ce Code, mais aussi qu'il s'engage à améliorer ses performances environnementales et ESG dans le

cadre de ses activités et du point de vue des matériaux qu'il fournit à 3M, il peut se démarquer de ses concurrents. Nous attendons de tous nos fournisseurs qu'ils adoptent une approche proactive en matière d'activités responsables et durables en établissant et en mettant en œuvre leurs propres politiques et programmes pertinents et en exigeant de leurs fournisseurs qu'ils fassent de même. 3M s'engage à améliorer en permanence tous les aspects du Code de responsabilité des fournisseurs et attend de ces derniers qu'ils fassent preuve du même niveau d'engagement dans le cadre de leurs propres programmes.

Les [objectifs de développement durable](#) de 3M se concentrent non seulement sur nos propres opérations, mais aussi sur les objectifs et les besoins en matière de durabilité de notre chaîne de valeur au sens large, y compris nos fournisseurs et nos clients. Nous pouvons avoir un impact bien plus significatif lorsque nous collaborons tous ensemble pour comprendre et surmonter les défis auxquels nous sommes confrontés. Nos défis et besoins environnementaux et sociaux communs représentent des opportunités conjointes. Ensemble, nous pouvons renforcer nos entreprises, nos communautés et améliorer le quotidien de chaque individu.

# 3M





## A. TRAVAIL

Outre le respect intégral de toutes les lois applicables en matière de droit du travail et de ressources humaines, nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils respectent les droits humains des individus qui travaillent pour eux et qu'ils les traitent avec dignité et respect, comme l'entend la communauté internationale. Cela s'applique à l'ensemble de leur main-d'œuvre, y compris les travailleurs temporaires, les migrants, les étudiants, les contractuels, les employés directs et tout autre type de travailleur.

Les normes de travail de nos fournisseurs sont les suivantes :

### 1) Interdiction du travail forcé

Le travail forcé sous quelque forme que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, la servitude (y compris la servitude pour dettes) ou le travail sous contrainte, le travail militaire, le travail forcé ou pénitentiaire, la traite des êtres humains ou l'esclavage moderne, n'est pas autorisé. Cela inclut le transport, l'hébergement, le recrutement, le transfert ou l'accueil de personnes en recourant à la menace, la force, la coercition, l'enlèvement ou la fraude en vue d'obtenir du travail ou des services. Aucune restriction déraisonnable

ne doit être imposée à la liberté de mouvement des travailleurs dans un établissement, ni aucune restriction déraisonnable à l'entrée ou à la sortie des installations fournies par l'entreprise, y compris, le cas échéant, les dortoirs, les quartiers d'habitation ou les toilettes des travailleurs. Dans le cadre du processus d'embauche des travailleurs qui entrent dans le pays spécifiquement pour travailler pour le fournisseur, les travailleurs migrants étrangers doivent recevoir un contrat de travail rédigé dans leur langue maternelle ou dans une langue que le travailleur peut comprendre, qui contient une description des conditions d'emploi. Les travailleurs migrants étrangers doivent recevoir le contrat de travail avant leur départ

de leur pays d'origine et aucune substitution ou modification du contrat de travail n'est autorisée après le départ du pays d'origine, à moins que ces modifications ne visent à se conformer à la législation locale et à offrir des conditions équivalentes ou plus avantageuses. Tout travail doit être volontaire et les travailleurs doivent être libres de quitter leur travail à tout moment ou de mettre fin à leur emploi sans pénalité si un préavis raisonnable a été remis, ce qui doit être clairement indiqué dans le contrat du travailleur, le cas échéant. Les fournisseurs doivent conserver les documents relatifs à tous les travailleurs qui quittent l'entreprise et suivre des procédures de conservation des documents

conformes aux lois en vigueur. Les employeurs, ainsi que leurs agents et sous-agents, ne peuvent pas détenir ou détruire, dissimuler ou confisquer des documents d'identité ou d'immigration, tels que des pièces d'identité délivrées par le gouvernement, des passeports ou des permis de travail, sauf si la détention de permis de travail est nécessaire pour se conformer à la législation locale. Dans ce dernier cas, les travailleurs pourront à tout moment accéder raisonnablement à leurs documents. Les travailleurs ne sont pas tenus de payer des frais de recrutement ou d'autres frais connexes à l'employeur ou à l'agent pour obtenir un emploi. S'il s'avère que de tels frais ont été payés par un travailleur, ces frais sont remboursés au travailleur.

## 2) Jeunes travailleurs

Les fournisseurs doivent se conformer aux lois locales en vigueur concernant l'âge minimum d'embauche des employés ; toutefois, un fournisseur ne peut en aucun cas embaucher ou recourir aux services d'un travailleur âgé de moins de 15 ans. Les fournisseurs doivent mettre en place un mécanisme adéquat pour vérifier l'âge des travailleurs. S'il s'avère qu'un travailleur n'a pas l'âge minimum requis, l'employeur doit mettre un terme à la relation de travail et la direction de l'entreprise doit prendre les mesures correctives qui s'imposent et dans le meilleur intérêt de l'enfant. Les travailleurs âgés de moins de 18 ans (les « jeunes travailleurs ») ne doivent pas effectuer de travaux susceptibles de mettre en péril leur santé ou leur sécurité, y compris les quarts de nuit et les heures supplémentaires. Les fournisseurs doivent veiller à la bonne gestion des étudiants travailleurs en conservant les dossiers des étudiants, en autorisant une diligence rigoureuse de la part des partenaires éducatifs et veillant à la protection des droits des étudiants conformément aux lois et réglementations applicables. Les fournisseurs doivent soutenir et former de manière appropriée tous les travailleurs étudiants. En l'absence de législation locale, le

taux de rémunération des travailleurs étudiants, des stagiaires et des apprentis doit être similaire à celui des autres travailleurs débutants effectuant des tâches identiques ou similaires.

## 3) Heures de travail

Les heures de travail ne doivent pas dépasser le maximum fixé par la législation locale. En outre, la semaine de travail ne doit pas dépasser 60 heures, y compris les heures supplémentaires, sauf en cas d'urgence ou de situation exceptionnelle. Toutes les heures supplémentaires doivent être effectuées à titre volontaire. Les travailleurs bénéficient des pauses, jours fériés et congés auxquels ils ont légalement droit, y compris en cas de maladie ou de congé pour raisons familiales et médicales. En outre, les travailleurs doivent bénéficier d'au moins un jour de congé tous les sept jours.

## 4) Salaires et avantages

La rémunération versée aux travailleurs doit être conforme à toutes les lois applicables en matière de salaire et d'heures de travail, y compris celles relatives au salaire minimum, aux heures supplémentaires et aux avantages sociaux obligatoires. Outre le respect du salaire minimum et des autres exigences légales applicables, les fournisseurs doivent s'efforcer d'offrir une rémunération compétitive et équitable. Tous les travailleurs doivent recevoir un salaire équitable compte tenu de leur travail, de leurs qualifications et d'autres facteurs liés à l'emploi. Si la législation locale l'exige, les travailleurs doivent être rémunérés pour les heures supplémentaires à des taux supérieurs aux taux horaires normaux. Les retenues sur salaire à titre de mesure disciplinaire ne sont pas autorisées, sauf en cas d'infraction(s) grave(s) entraînant une suspension et dans le respect de la législation applicable. Pour chaque période de paie, les fournisseurs remettent aux travailleurs une déclaration de salaire compréhensible

et en temps utile, conformément à la législation applicable, qui contient suffisamment d'informations pour vérifier la rémunération exacte du travail effectué. Le recours à la main-d'œuvre temporaire, à la sous-traitance et à l'externalisation se fera dans les limites de la législation locale et/ou conformément à l'accord conclu entre l'entreprise et un syndicat ou un comité d'entreprise, le cas échéant.

## 5) Non-discrimination / Non-harcèlement / Traitement humain

Les fournisseurs s'engagent à garantir un lieu de travail exempt de harcèlement et de discrimination illégale.

Le fournisseur s'abstient de toute discrimination ou harcèlement fondé sur la race, la couleur, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression sexuelle, l'origine ethnique ou nationale, le handicap, la grossesse, la religion, l'affiliation politique, l'appartenance à un syndicat, le statut de vétéran couvert, les informations génétiques protégées, la situation matrimoniale ou familiale, ou toute autre caractéristique légalement protégée, le cas échéant, dans toutes les pratiques d'emploi, y compris, mais sans s'y limiter, l'embauche, les salaires, les promotions ou les licenciements.

Les travailleurs bénéficient d'aménagements raisonnables pour tenir compte de leurs pratiques religieuses et de leur handicap, conformément à la législation en vigueur. En outre, les travailleurs ou les travailleurs potentiels ne doivent pas être soumis à des tests médicaux, y compris des tests de grossesse ou de virginité, ou à des examens physiques, qui sont utilisés de manière illégalement discriminatoire.

Aucun traitement dur ou inhumain n'est toléré, y compris les comportements irrespectueux, de violence, de violence fondée sur le sexe, de harcèlement sexuel ou autre

harcèlement illégal, d'abus sexuel, de châtime corporel, de coercition mentale ou physique, d'intimidation, de honte publique ou d'abus verbal à l'égard des travailleurs ; de même, aucune menace d'un tel traitement n'est tolérée. Les politiques et procédures disciplinaires à l'appui de ces exigences doivent être clairement définies et communiquées aux travailleurs et doivent inclure le processus par lequel les travailleurs peuvent dénoncer les fautes commises.

## 6) Liberté d'association et négociation collective

Les travailleurs et/ou leurs représentants doivent pouvoir communiquer en toute honnêteté et faire part de leurs idées et de leurs préoccupations à la direction concernant les conditions de travail et les pratiques de la direction, sans crainte de subir des discriminations, des représailles, des intimidations ou du harcèlement. Conformément à ces principes, les fournisseurs respectent le droit de tous les travailleurs de former et d'adhérer aux syndicats de leur choix, de négocier collectivement et de se réunir de manière pacifique, ainsi que le droit des travailleurs de s'abstenir de telles activités. Lorsque le droit à la liberté d'association et à la négociation collective est limité par les lois et règlements applicables, les travailleurs doivent être autorisés à élire d'autres formes légales de représentation des travailleurs et à s'y affilier.

3M s'engage à œuvrer pour l'abolition du travail forcé, du travail des enfants et de la traite des êtres humains dans le monde entier. Cet engagement est clairement exprimé dans le présent Code et dans notre propre [Déclaration de principe sur les droits humains](#). Nous reconnaissons que nous avons un rôle important à jouer afin de s'assurer que notre chaîne d'approvisionnement est exempte de ces agissements odieux, et nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils soient en mesure de prouver qu'ils répondent à ces attentes. Pour toute question ou en cas de doute, les particuliers peuvent envoyer un e-mail à l'adresse [3MEthics.com](mailto:3MEthics.com).

Des normes reconnues telles que celles de la Commission pour l'égalité des chances en matière d'emploi (EEOC), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les [principes directeurs des Nations unies sur le travail et les droits de l'homme](#), les [principes 1 à 6 du Pacte mondial des Nations unies sur les droits de l'homme et le travail](#), la convention (n° 111) de l'OIT concernant la discrimination (emploi et profession) et la [norme SA8000](#) peuvent constituer des sources utiles d'informations supplémentaires.



## B. SANTÉ ET SÉCURITÉ

Outre le respect intégral de toutes les lois applicables en matière de santé et de sécurité, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils réduisent au minimum l'incidence des accidents du travail, des décès et des maladies, et qu'ils favorisent un environnement de travail sûr et sain. Les fournisseurs doivent utiliser la participation et l'éducation continues des travailleurs comme des opportunités essentielles pour identifier et atténuer les problèmes de santé et de sécurité sur le lieu de travail.

Les normes de santé et de sécurité applicables à nos fournisseurs sont les suivantes :

### 1) Santé et sécurité au travail

Le potentiel d'exposition des travailleurs aux risques pour la santé et la sécurité (produits chimiques, électricité et autres sources d'énergie, incendie, véhicules, bruit excessif, risques de chute, etc.) doit être identifié, évalué et atténué à l'aide de la hiérarchie des contrôles. Lorsque les dangers ne peuvent être maîtrisés de manière adéquate par ces moyens, les travailleurs reçoivent gratuitement un équipement de protection individuelle approprié et bien entretenu, ainsi que du matériel éducatif sur les risques qu'ils encourent du fait de ces dangers.

Le lieu de travail du fournisseur doit disposer d'un éclairage et de températures appropriés. Des mesures tenant compte de la dimension de genre doivent être prises, notamment pour éviter que les femmes enceintes et les mères allaitantes ne soient soumises à des conditions de travail qui pourraient être dangereuses pour elles ou pour leur enfant, et pour prévoir des aménagements raisonnables pour les mères allaitantes.

### 2) Préparation aux urgences

Les fournisseurs doivent identifier et évaluer les situations et événements d'urgence potentiels et en minimiser l'impact en mettant en œuvre des plans d'urgence et des procédures d'intervention, y compris les

rapports d'urgence, les procédures de notification et d'évacuation des employés, la formation des travailleurs et les exercices. Les exercices d'urgence sont effectués au moins une fois par an ou selon les exigences de la législation locale, si celle-ci est plus stricte. Les plans d'urgence comprennent au minimum les équipements appropriés de détection et d'extinction des incendies, y compris l'accessibilité et l'entretien des extincteurs, des issues adéquates, les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence et des plans de récupération. Ces plans et procédures visent à minimiser les dommages causés à la vie, à l'environnement et aux biens. Les portes de sortie, les cages d'escalier et les itinéraires doivent être clairement indiqués et

dégagés de tout obstacle.

### 3) Accidents du travail et maladies professionnelles

Des procédures et des systèmes sont mis en place pour prévenir, gérer, suivre et signaler les accidents du travail et les maladies professionnelles, y compris des dispositions visant à encourager les travailleurs à se signaler, à classer et à enregistrer les cas d'accidents et de maladies, à fournir les traitements médicaux nécessaires, à enquêter sur les cas et à mettre en œuvre des mesures correctives pour éliminer leurs causes, et à faciliter le retour des travailleurs à leur poste de travail. Le fournisseur doit permettre aux travailleurs de s'éloigner d'un danger imminent et de ne pas revenir tant que la situation ne s'est pas améliorée, et leur laisser le temps de se rétablir avant de reprendre le travail, sans crainte de représailles.

### 4) Hygiène industrielle

Toute exposition des travailleurs à des agents chimiques, biologiques et physiques doit être identifiée, évaluée et contrôlée conformément à la hiérarchie des contrôles. Lorsque les risques ne peuvent être maîtrisés de manière adéquate, les travailleurs reçoivent et utilisent gratuitement des équipements de protection individuelle appropriés et bien entretenus. Le fournisseur met à la disposition des travailleurs des environnements de travail sûrs et sains, qui sont maintenus grâce à un contrôle continu et systématique de la santé des travailleurs et des environnements de travail. Les fournisseurs assurent un suivi de la santé au travail afin d'évaluer régulièrement si la santé des travailleurs est affectée par des expositions professionnelles. Les programmes de protection de la santé au travail doivent être permanents et comprendre des documents d'information sur les risques associés à ces dangers.

### 5) Tâches exigeantes sur le plan physique

L'exposition des travailleurs aux risques liés aux tâches physiquement exigeantes, y compris la manutention manuelle de matériaux et le levage lourd ou répétitif, la station debout prolongée et les tâches d'assemblage très répétitives ou contraignantes, doit être identifiée, évaluée et contrôlée.

### 6) Protection des équipements matériels

Les machines de production et autres doivent être évaluées en fonction des risques pour la sécurité. Des protections physiques, des dispositifs de verrouillage et des barrières doivent être mis en place et correctement entretenus lorsque les machines présentent un risque de blessure pour les travailleurs.

### 7) Assainissement, restauration et logement

Les travailleurs doivent pouvoir accéder aisément à des toilettes propres, à de l'eau potable et à des installations sanitaires pour pouvoir préparer et conserver des aliments et se restaurer (cantine). Les dortoirs des travailleurs fournis par le fournisseur ou un agent de main-d'œuvre doivent être maintenus propres et sûrs et disposer d'une évacuation d'urgence appropriée, d'eau chaude pour les bains et les douches, d'un éclairage adéquat, d'une ventilation conditionnée adéquate, de locaux sécurisés individuellement pour ranger les objets personnels et de valeur, d'un espace personnel raisonnable ainsi que de privilèges d'entrée et de sortie raisonnables.

### 8) Communications relatives à la santé et à la sécurité

Les fournisseurs communiqueront aux travailleurs des informations et fourniront une formation appropriées en matière de santé et de sécurité au travail, dans la langue du travailleur ou dans une langue qu'il

comprend, pour tous les risques identifiés auxquels les travailleurs sont exposés sur le lieu de travail, y compris, mais sans s'y limiter, les risques mécaniques, électriques, chimiques, d'incendie et physiques. Les informations relatives à la santé et à la sécurité sont clairement affichées dans l'établissement ou placées dans un endroit identifiable et accessible par les travailleurs. L'information et la formation en matière de santé comprennent un contenu sur les risques spécifiques pour les groupes démographiques concernés, tels que le sexe et l'âge, le cas échéant. Une formation est dispensée à tous les travailleurs avant le début de leur travail, puis régulièrement par la suite. Les travailleurs doivent être encouragés à faire part de leurs préoccupations en matière de sécurité sans crainte de subir des représailles.

Nous prenons au sérieux la santé et la sécurité sur le lieu de travail et nous attendons de nos fournisseurs qu'ils fassent de même. Si vous êtes confronté à un problème de sécurité au travail, 3M peut vous aider : Nous développons [des solutions de santé et de sécurité des travailleurs](#) depuis des dizaines d'années. [Contactez-nous](#) à tout moment pour discuter de la manière dont nous pouvons travailler ensemble pour rendre les lieux de travail plus sûrs partout.

Les systèmes de gestion reconnus tels que la norme [ISO 45001](#) et les [directives de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail](#) peuvent constituer des sources utiles d'informations supplémentaires.



## C. ENVIRONNEMENT

3M reconnaît que la responsabilité environnementale fait partie intégrante de la production de produits de classe mondiale. Outre le respect intégral de toutes les lois environnementales applicables, les fournisseurs doivent intégrer la responsabilité environnementale dans leurs activités. Les fournisseurs doivent identifier les impacts environnementaux réels et potentiels et minimiser les effets négatifs sur la communauté, l'environnement et les ressources naturelles, tout en préservant la santé et la sécurité des travailleurs et du public.

Les normes environnementales imposées à nos fournisseurs sont les suivantes :

### 1) Permis environnementaux et rapports sur l'environnement

Tous les permis environnementaux requis (par exemple, la surveillance des rejets), les approbations et les enregistrements doivent être obtenus, maintenus et tenus à jour, et le fournisseur doit se conformer aux exigences en matière d'exploitation et d'établissement de rapports.

### 2) Substances dangereuses

Les produits chimiques, les déchets et les autres matériaux présentant un risque pour l'homme ou l'environnement doivent être identifiés, étiquetés et gérés de manière à garantir leur manipulation, leur déplacement, leur stockage, leur utilisation, leur recyclage ou leur réutilisation et leur élimination en toute sécurité. Les données relatives aux déchets dangereux sont suivies et documentées.

### 3) Déchets solides

Les fournisseurs doivent mettre en œuvre une approche systématique

pour identifier, gérer, réduire, recycler et éliminer de manière responsable les déchets solides non dangereux. Les données relatives aux déchets sont suivies et documentées.

### 4) Émissions atmosphériques

Les émissions atmosphériques de produits chimiques organiques volatils, d'aérosols, de substances corrosives, de particules, de substances appauvrissant la couche d'ozone et de sous-produits de combustion générées par les opérations doivent être caractérisées, surveillées régulièrement, contrôlées et traitées, le cas échéant, avant d'être rejetées. Les substances

appauvrissant la couche d'ozone sont gérées efficacement conformément au protocole de Montréal et aux règlements applicables. Les fournisseurs procèdent à une surveillance régulière des performances de leurs systèmes de contrôle des émissions atmosphériques.

## **5) Restrictions relatives aux matériaux**

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations applicables ainsi que les exigences de 3M concernant l'interdiction ou la restriction de substances spécifiques dans les produits et la fabrication, y compris l'étiquetage relatif au recyclage et à la mise au rebut. Les fournisseurs doivent fournir à 3M des rapports détaillés, y compris la composition complète, les informations sur la réglementation et les certifications des matériaux. Ces informations sont nécessaires pour permettre à 3M d'effectuer les analyses légales et réglementaires requises sur les matériaux et de

respecter les politiques internes de 3M en matière de gestion des produits et des substances chimiques.

## **6) Gestion de l'eau**

Les fournisseurs doivent mettre en œuvre un programme de gestion de l'eau qui documente, caractérise et surveille les sources d'eau, l'utilisation et le rejet, et contrôle les voies de contamination. Toutes les eaux usées doivent être caractérisées, surveillées, contrôlées et traitées comme il se doit avant d'être rejetées ou éliminées. Les fournisseurs doivent effectuer un contrôle régulier des performances de leurs systèmes de traitement et de confinement des eaux usées afin de garantir des performances optimales et la conformité aux réglementations, le cas échéant.

## **7) Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre**

La consommation d'énergie et toutes les catégories d'émissions

de gaz à effet de serre des champs d'application 1 et 2, ainsi que les catégories significatives du champ d'application 3, doivent faire l'objet d'un suivi, d'une documentation et d'un rapport. Les fournisseurs établissent un objectif absolu de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de l'entreprise et en rendent compte, et mettent en œuvre des méthodes visant à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

## **8) Prévention de la pollution et conservation des ressources**

Les émissions et les rejets de polluants et la production de déchets doivent être réduits au minimum ou éliminés à la source ou par des pratiques telles que l'ajout d'équipements de contrôle de la pollution, la modification des processus de production, d'entretien et d'installation, ou par d'autres moyens. L'utilisation des ressources naturelles, y compris l'eau, les combustibles fossiles, les minéraux



et les produits forestiers vierges, etc., doit être préservée par des pratiques favorisant une économie circulaire. Cela peut se faire par la modification des processus de production, d'entretien et d'installation, la substitution de matériaux, la réutilisation, la conservation, le recyclage ou d'autres moyens légaux.

## 9) Transports

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois applicables en matière de transport de marchandises et de matériaux. S'ils manipulent des marchandises dangereuses\*, les fournisseurs doivent être formés aux réglementations applicables en matière de transport aérien, maritime ou terrestre et s'y conformer. Les fournisseurs doivent mettre en œuvre des programmes de transport qui réduisent la pollution et améliorent les pratiques d'efficacité énergétique.

\* Matière dangereuse/marchandise dangereuse : substance ou matière dont un organisme de réglementation (ministère des transports des États-Unis, code maritime international des marchandises dangereuses de l'Organisation maritime internationale, etc.) a établi qu'elle présente un risque déraisonnable pour la santé, la sécurité et les biens lorsqu'elle est transportée dans le commerce, et qui a été désignée comme telle.

## 10) Approvisionnement responsable en matériaux renouvelables

Les fournisseurs ne doivent fournir à 3M que des produits et matériaux issus de la forêt qui ont été récoltés/extraits, obtenus, transportés et exportés légalement depuis leur pays d'origine. Les fournisseurs doivent adopter des politiques et des systèmes de gestion conformes aux réglementations mondiales applicables et aux exigences de la [politique d'approvisionnement en produits forestiers de 3M](#), et mettre au point des méthodes permettant d'exiger de leurs fournisseurs qu'ils fassent de même. Il s'agit notamment

de conserver et de fournir à 3M, sur demande, des informations concernant la traçabilité complète de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à la source de la récolte/extraction, y compris des données sur la géolocalisation de toutes les parcelles où les produits sont récoltés/produits, l'identification de l'usine ou des usines et les certifications par des tiers des matériaux et des opérations dans leur chaîne d'approvisionnement.

## 11) Approvisionnement responsable en minéraux

Les fournisseurs doivent adopter des politiques et des systèmes de gestion de la diligence raisonnable pour l'approvisionnement en produits et matériaux contenant des minéraux préoccupants, notamment le tantale, l'étain, le tungstène, l'or, le cobalt, le mica et d'autres minéraux à haut risque. Cela comprend la chaîne de contrôle jusqu'à la source d'extraction afin de garantir raisonnablement que les minéraux sont obtenus conformément à des cadres de diligence reconnus tels que le guide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones touchées par des conflits et à haut risque, et conformément à la [politique d'approvisionnement responsable en minerais de 3M](#).

Les défis environnementaux mondiaux tels que le changement climatique, la qualité et la rareté de l'eau et la disponibilité de l'énergie touchent toutes les entreprises et tous les habitants de la planète. 3M s'efforce, par le biais de ses [objectifs de développement durable](#), de poursuivre la réduction de l'utilisation des matières premières et des déchets, de la consommation d'eau et d'énergie, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre. De même, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils trouvent des possibilités de réduire leur impact sur l'environnement de manière responsable et qu'ils agissent en conséquence. Nous sommes heureux de pouvoir collaborer avec nos fournisseurs afin d'avoir un impact positif sur le monde. Les fournisseurs doivent travailler avec leur responsable de catégorie d'approvisionnement 3M pour collaborer sur les opportunités potentielles.

Les systèmes de gestion reconnus tels que la norme [ISO 14001](#) et les [principes 7 à 9 de l'UNGC sur l'environnement](#) peuvent constituer des sources utiles d'informations supplémentaires.



## D. ÉTHIQUE

Outre le respect intégral de toutes les lois applicables en matière d'éthique des affaires, pour assumer leurs responsabilités sociales et réussir sur le marché, nos fournisseurs et leurs agents doivent respecter les normes d'éthique les plus élevées.

Nos normes d'éthique applicables aux fournisseurs sont les suivantes :

### 1) Intégrité commerciale

Les normes d'intégrité les plus élevées doivent être respectées dans toutes les interactions professionnelles. Les fournisseurs doivent mettre en place une politique visant à interdire toute forme de corruption, d'extorsion et de détournement de fonds. Toutes les transactions commerciales doivent être effectuées de manière transparente et reflétées avec précision dans les livres et registres commerciaux du fournisseur. Des procédures de contrôle et d'application doivent être mises en œuvre pour garantir le respect des lois anticorruption, y compris, mais sans s'y limiter, la loi britannique sur la corruption, la loi américaine sur les pratiques de corruption à

l'étranger et la loi brésilienne sur les entreprises propres. Les fournisseurs doivent faire preuve d'une diligence appropriée fondée sur les risques avant d'engager des sous-traitants ou d'autres tiers, afin de s'assurer que ces derniers respectent le présent code et les lois anti-corruption.

### 2) Anti-corruption

Le fournisseur doit se conformer à toutes les lois anti-corruption applicables lorsqu'il mène des activités pour le compte de 3M. Le fournisseur s'abstient de toute forme de corruption, de pots-de-vin, d'extorsion, de blanchiment d'argent ou de détournement de fonds. Il est interdit de promettre, d'offrir, d'autoriser, de donner ou d'accepter des pots-de-vin ou d'autres moyens d'obtenir des avantages indus ou inappropriés. Cette interdiction couvre le fait de promettre, d'offrir,

d'autoriser, de donner ou d'accepter toute chose de valeur, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers, afin d'obtenir ou de conserver des affaires, de diriger des affaires vers une personne, de diriger l'embauche d'une personne ou d'obtenir de toute autre manière un avantage indu.

### 3) Cadeaux et divertissements

Le fournisseur ne doit offrir aucun cadeau, repas ou divertissement à un employé de 3M qui pourrait influencer, ou sembler influencer, la décision d'un employé de 3M à l'égard du fournisseur. Les décisions commerciales doivent être prises sur la base de critères justes et objectifs. Des cadeaux, des repas ou des divertissements peuvent être offerts à un employé de 3M si leur valeur est modeste, s'ils sont peu fréquents, s'ils ne se présentent pas sous la

forme d'espèces ou d'équivalents d'espèces, s'ils sont organisés dans des lieux qui ne porteront pas atteinte à la réputation, s'ils ne donnent pas l'impression d'une influence inappropriée, s'ils sont conformes aux pratiques commerciales habituelles et si ces cadeaux, repas ou divertissements n'enfreignent pas les politiques internes du fournisseur ou toute autre loi.

#### 4) Conflits d'intérêt

Le fournisseur ne doit conclure aucune transaction avec les employés de 3M qui pourrait créer un conflit d'intérêts réel ou perçu comme tel. Un conflit d'intérêts est une situation dans laquelle les intérêts ou les relations d'une personne peuvent influencer de manière inappropriée, ou sembler influencer de manière inappropriée, les décisions qu'une personne prend au nom de 3M. Même la perception d'un conflit d'intérêts entre un employé de 3M et un fournisseur est susceptible de nuire aux intérêts commerciaux et à la réputation de 3M.

#### 5) Divulgaration d'informations

Toutes les transactions commerciales doivent être effectuées de manière transparente et reflétées avec précision dans les livres et registres commerciaux du fournisseur. Le fournisseur doit divulguer des informations relatives au travail, à la santé et à la sécurité, aux pratiques environnementales, aux activités commerciales, à la structure, à la situation financière et aux performances, conformément aux réglementations applicables et aux pratiques industrielles en vigueur. La falsification des dossiers ou la fausse représentation des conditions ou des pratiques n'est pas acceptable.

#### 6) Propriété intellectuelle

Le fournisseur respecte les droits de propriété intellectuelle et veille à ce que la technologie et le savoir-faire soient transférés d'une manière qui protège les droits de propriété intellectuelle et garantit la

protection des informations relatives aux clients et aux fournisseurs.

#### 7) Commerce équitable, publicité et concurrence

Les normes de loyauté en matière de commerce, de publicité et de concurrence doivent être respectées.

#### 8) Rapports, protection de l'identité et absence de représailles

Le fournisseur doit mettre en place des programmes adéquats pour répondre aux préoccupations et aux griefs des employés. Ces programmes doivent être diffusés, protéger la confidentialité, permettre l'anonymat des personnes qui font part de préoccupations ou de signalements, sauf si la loi l'interdit, et protéger les employés contre toute représaille.

#### 9) Informatique et liberté

Le fournisseur est tenu de protéger les informations personnelles de toutes les personnes avec lesquelles il fait des affaires, y compris les fournisseurs, les clients, les consommateurs et les employés. Les fournisseurs doivent se conformer aux lois relatives à la protection de la vie privée et à la sécurité de l'information ainsi qu'aux exigences réglementaires lorsque des informations à caractère personnel sont collectées, stockées, traitées, transmises et partagées.

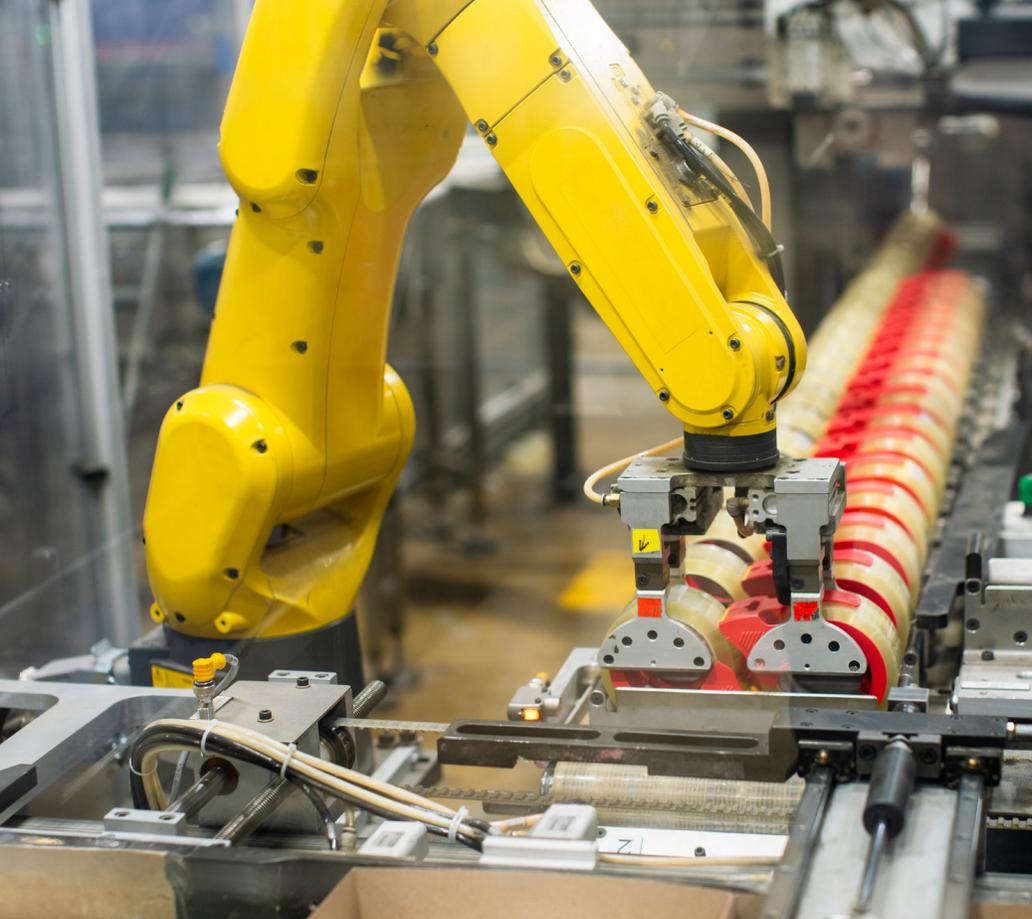
#### 10) Intelligence artificielle (IA)

Le fournisseur est transparent quant à son utilisation de l'IA, y compris les données qu'il collecte, traite, utilise ou conserve, les outils ou modèles d'IA qu'il utilise, ainsi que les résultats et les utilisations de ces outils d'IA. Le fournisseur doit se conformer aux lois et exigences réglementaires applicables ainsi qu'aux normes de 3M applicables dans le présent Code de responsabilité des fournisseurs de 3M, dans le cadre de son utilisation de l'IA et ne doit utiliser l'IA pour la fourniture de tout matériel ou service

à 3M ou en son nom qu'avec l'accord écrit préalable de 3M.

3M s'engage à faire preuve d'une honnêteté et d'une intégrité sans compromis dans tout ce qu'elle entreprend. Le [Code de conduite 3M](#) définit clairement les attentes vis-à-vis de tout employé et de tout autre représentant 3M. Lorsque nous choisissons de faire des affaires avec vous, notre fournisseur, nous associons les actions et la réputation de nos deux entreprises. Il est donc dans l'intérêt de nos deux organisations de maintenir une éthique irréprochable.

La [Convention des Nations Unies contre la corruption](#) et le [Principe 10 du Pacte mondial des Nations Unies sur la lutte contre la corruption](#) peuvent être des sources utiles pour obtenir des informations supplémentaires.



## E. SYSTÈME DE GESTION

Les fournisseurs doivent adopter ou mettre en place un système de gestion visant à garantir : (a) le respect des lois, réglementations et exigences des clients applicables aux activités, produits et services du fournisseur ; (b) la conformité au présent code ; et (c) l'identification et l'atténuation des risques liés au présent code. Il devrait également être conçu pour faciliter l'amélioration continue de tous les aspects du code.

Le système de gestion contient les éléments suivants :

### 1) Engagement de l'entreprise

Déclarations de politique en matière de droits de l'homme, de santé et de sécurité, d'environnement et d'éthique affirmant l'engagement du fournisseur à faire preuve de diligence raisonnable et à s'améliorer en permanence, approuvées par la direction générale. Les déclarations de politique générale sont rendues publiques et communiquées aux travailleurs dans une langue qu'ils comprennent, par le biais de canaux accessibles.

### 2) Obligation de rendre compte et responsabilité de la direction

Le fournisseur doit clairement identifier le(s) cadre(s) supérieur(s) et le(s) représentant(s) de l'entreprise chargé(s) de veiller à la mise en œuvre des systèmes de gestion et des programmes associés. La direction générale examine régulièrement l'état des systèmes de gestion. Le fournisseur doit disposer d'un processus permettant d'évaluer si des ressources suffisantes et qualifiées sont affectées à son propre code de responsabilité du fournisseur.

### 3) Exigences juridiques et du client

Un processus permettant d'identifier, de contrôler, de suivre et de comprendre les lois, les réglementations et les exigences des clients applicables, y compris les exigences du présent code.

### 4) Évaluation du risque et gestion des risques

Un processus d'identification des risques juridiques, de conformité, environnementaux, de santé et de sécurité, de pratiques de travail et d'éthique, y compris les risques d'impacts négatifs sur les droits de l'homme et l'environnement, associés aux activités du fournisseur. Le fournisseur détermine l'importance relative de chaque risque, élabore des procédures appropriées et met en œuvre des contrôles afin de gérer les risques identifiés et de garantir la conformité réglementaire et le respect du présent code. Le fournisseur doit informer 3M de tout changement dans la chaîne d'approvisionnement, y compris au niveau des sites de fabrication, des sources d'approvisionnement et des matériaux.

### 5) Objectifs d'amélioration

Le fournisseur établit par écrit des objectifs de performance, des cibles et des plans de mise en œuvre afin d'améliorer ses performances par rapport au présent code, y compris une évaluation périodique de ses performances dans la réalisation de ces objectifs.

### 6) Formation

Programmes de formation visant à mettre en œuvre les politiques, les procédures et les objectifs d'amélioration du fournisseur et à respecter les lois applicables et les exigences du présent code. Une formation doit être dispensée à tous les nouveaux employés, un programme de formation continue doit être mis en place pour s'assurer que les employés restent au fait des

informations et des compétences pertinentes, ainsi qu'une formation spécifique ciblée pour les cadres.

## 7) Communication

Le fournisseur doit mettre en place un processus pour communiquer des informations claires et précises sur ses politiques, pratiques, attentes et performances aux travailleurs, aux fournisseurs et aux clients.

## 8) Engagement des travailleurs et des parties prenantes et accès aux voies de recours

Le fournisseur met en place des processus de communication permanente et réciproque avec les travailleurs, leurs représentants et les autres parties prenantes lorsque cela s'avère pertinent ou nécessaire. Ce processus vise à obtenir un retour d'information sur les pratiques et conditions opérationnelles couvertes par le présent code, afin de faciliter la mise en conformité et de favoriser l'amélioration continue. Les employés/travailleurs bénéficient d'un environnement sûr leur permettant de formuler des griefs et des commentaires sans crainte de représailles.

## 9) Audits et évaluations

Le fournisseur procède à une évaluation ESG au moins tous les deux ans. L'objectif de l'évaluation est de garantir la conformité aux exigences légales et réglementaires et au contenu du présent code, y compris les exigences contractuelles des clients en matière de responsabilité sociale, environnementale, de santé et de sécurité, et d'éthique. Le fournisseur procède à cette auto-évaluation au moins une fois tous les deux ans. 3M se réserve le droit d'évaluer les installations du fournisseur par le biais d'audits à distance ou sur site. Il peut s'agir d'un audit mené par 3M et/ou d'un audit mené par une tierce partie approuvée par 3M, ainsi que de l'obligation pour le fournisseur de compléter et de soumettre une auto-

évaluation pertinente. Le fournisseur doit coopérer et mettre à disposition des ressources ou des installations. 3M requiert une transparence totale au cours du processus d'audit, c'est-à-dire une divulgation précise et honnête de tous les documents et informations. Toute forme de pot-de-vin, de corruption, de tromperie et de falsification de documents est strictement interdite.

## 10) Processus de mesure corrective

Un processus de correction en temps utile des déficiences identifiées par des évaluations ou des audits internes ou externes, des inspections, des enquêtes et des examens. Les corrections doivent être documentées dans un plan d'action qui montre quand et comment le problème a été corrigé, énonce un plan adéquat pour maintenir les améliorations, et désigne la (les) personne(s) responsable(s) du suivi. Une évaluation à distance ou un audit sur site de suivi peut être effectué par 3M ou un représentant de 3M pour vérifier que les déficiences ont été corrigées et que les plans d'action sont maintenus.

## 11) Documentation et enregistrements

Processus et contrôles visant à garantir l'exactitude des livres et des registres, ainsi que la création et la mise à jour de documents et de registres afin de garantir la conformité réglementaire et le respect des exigences de l'entreprise, ainsi que la confidentialité appropriée pour protéger la vie privée. La documentation comprend, entre autres, les licences, les permis, les certifications, les politiques et les procédures, ainsi que les dossiers des employés et des installations. La documentation nécessaire doit être conservée et mise à disposition sur demande de 3M ou des représentants désignés par 3M. Cette exigence s'applique également à toute agence d'emploi tierce utilisée par l'établissement.

## 12) Responsabilité du fournisseur

Un processus visant à communiquer les exigences du code de responsabilité des fournisseurs de 3M aux fournisseurs en amont et à exiger des fournisseurs qu'ils adoptent des systèmes et des pratiques de gestion conformes à ce code ou à des exigences matériellement cohérentes avec ce code.

3M estime que des systèmes de gestion solides et exhaustifs sont nécessaires pour atteindre et maintenir le contrôle de tout programme complexe. Un examen et une mise en œuvre ponctuels de ces attentes ne suffisent pas à garantir une conformité permanente. Nos fournisseurs les plus solides démontreront qu'ils se conforment à ce code en institutionnalisant ces pratiques dans leur culture et leurs actions quotidiennes, et en mettant en place des systèmes permettant de contrôler et d'améliorer en permanence les performances et de s'assurer que leurs fournisseurs font de même.

Les [principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales](#) et les [lignes directrices sur le devoir de diligence raisonnable](#) sont des sources utiles pour soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et le maintien de systèmes de gestion solides.

Avez-vous des questions ? Consultez la [page Ressources fournisseurs](#) sur le site 3M.com.

Chez 3M, nous encourageons tous les employés et individus qui interagissent avec 3M à signaler toute mauvaise conduite présumée, à poser des questions sur la conformité et à signaler tout agissement suspect à l'adresse [3MEthics.com](#). Les personnes qui font part de leurs préoccupations ont l'assurance qu'ils ne feront pas l'objet de représailles. Dans la plupart des pays, vous pouvez utiliser ce système pour signaler vos préoccupations tout en conservant l'anonymat.

